

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - GENRE Annie – DESPREZ Alain - BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric - BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent - VAZ TEIXEIRA Christophe

**Absents:** BOURQUI Gilles (excusé) – BERTHET ANNIE (pouvoir à MAMET Bernard) - GALLOIS Delphine (pouvoir à MATHEZ Christophe) – JEANNEROD Françoise (pouvoir à BOUTERAON Elisabeth) – CRETIN Claire (pouvoir à VAZ TEIXEIRA Christophe) - CAILLAT Marie-Carmen (pouvoir à GANGNERY Véronique) – GRENIER Sandrine (pouvoir à GENRE Annie) – CHAVIN-GAZALIER Fabien (excusé)

**Secrétaire de séance :** BONNEFOY Robert

Le 25 avril 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation des comptes rendus des séances du 21 et 28 mars 2019**
- 3 – Vente de la parcelle AD 473 – ZA du Bois de l'Ours - à la Communauté de communes de la Station des Rousses : révision du prix pour une partie de la superficie**
- 4 – Personnel : modification d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> mai 2019**
- 5 – Aménagement de la traversée de la RN5 et des espaces publics riverains : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est)**
- 6 – Construction du CIS et des services techniques : déclaration de sous-traitance de l'entreprise S.J.E. agence COLAS Est au profit de DI LENA sur le lot 02 – Terrassement – VRD – ESPACES VERTS**
- 7 – Création d'un parking couvert derrière la mairie : assujettissement à la TVA**
- 8 – Installation de caméras de vidéosurveillance dans le village : demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)**
- 9 – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour le coupon avantage bibliothèque pour les détenteurs de la carte Avantages Jeunes**
- 10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 11 – Questions et informations diverses**
  - Point sur le projet de fusion des intercommunalités du Haut-Jura
  - Elections Européennes du 26 mai : tableau de présence des conseillers municipaux
  - Visite de l'ouvrage de régulation du débit de l'Orbe à la Planche Paget

M. le Maire propose de retirer la question 3 de l'ordre du jour.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Robert BONNEFOY secrétaire de séance.

**2. Approbation des comptes rendus des séances du 21 et 28 mars 2019**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur les comptes rendus des séances du 21 et 28 mars 2019.

Aucune observation n'est faite. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du conseil municipal des séances du 21 et du 28 mars 2019.

### **3. Vente de la parcelle AD 473 – ZA du Bois de l’Ours - à la Communauté de communes de la Station des Rousses : révision du prix pour une partie de la superficie**

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2018-5-058 du 7 juin 2018, le conseil municipal a notamment décidé la vente de la parcelle AD 472 – ZA du Bois de l’Ours - d’une superficie de 3 996 m<sup>2</sup> à la Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) au prix de 70.00 € HT le m<sup>2</sup>, la CCSR devant procéder le même jour à la vente de ce terrain au même prix à un acheteur privé.

Dans le cadre des négociations avec cet acheteur privé, afin que le projet d’une activité touristique et de loisirs voie le jour, M. le Maire propose de faire un effort sur le prix de vente pour une partie de la superficie correspondante à cette activité touristique et de loisirs et propose un prix de 50.00 € HT le m<sup>2</sup>.

M. le Maire explique que le projet ne verra pas le jour. Christophe MATHEZ indique que le conseil municipal devait se prononcer sur la vente au prix coutant sur la partie touristique, ludique du bowling mais ce n’est pas d’actualité car le bowling ne se fera pas. La commune pourra donc vendre le tout au prix de 70 €/m<sup>2</sup>.

Marcel PROST précise qu’il n’était pas favorable à cette réduction de prix par la commune car la compétence touristique est intercommunale et c’est à la CCSR de décider de cette éventualité. Christophe MATHEZ rappelle que c’est la commune qui vend à la CCSR donc cela représente un coût pour la CCSR.

Arrivée de Jean-Sébastien LACROIX à 18h43.

### **4. Personnel : modification d’un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en poste d’attaché territorial au 1<sup>er</sup> mai 2019**

Dans le cadre de la promotion interne d’un agent, M. le Maire propose de modifier un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d’attaché territorial à temps complet :

Nombre de postes	Poste existant	Nouveau poste	Date de la modification
1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Attaché territorial à temps complet	01/05/2019

M. le Maire précise qu’une de nos agents a été nommée attachée territoriale par la CAP. C’est une promotion méritée qu’il a soutenue. Cela ne change rien sur ses missions ni sur son poste. Il s’agit d’une petite promotion financière.

Le Conseil municipal décide à l’unanimité la modification d’un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d’attaché territorial au 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **5. Aménagement de la traversée de la RN5 et des espaces publics riverains : convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage avec la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est)**

M. le Maire explique que par courrier du 8 mars 2019, le sous-directeur de l’aménagement du réseau routier national a informé la commune que l’Inspecteur Général des Routes (IGR) a émis un avis favorable le 21/12/2018 sur l’opportunité de ce projet, sous réserve de compléter le dossier sur différents points relatifs à la signalisation, au stationnement, aux modes doux ou encore à l’accessibilité de la voirie publique.

Ainsi, si le niveau local se prononce favorablement sur son opportunité, la commune des Rousses, porteur de ces aménagements, devra prendre à sa charge l’ensemble des coûts d’études, d’investissement et de fonctionnement de cette opération. Aucune participation financière ne sera apportée par l’Etat en dehors des travaux nécessaires de reprise de la couche de roulement.

De plus, en application d’une instruction gouvernementale, une convention doit être signée entre l’Etat et la commune des Rousses précisant :

- les modalités de financement, la maîtrise d’ouvrage, les modalités d’instruction et de validation des études de conception et de conception détaillée ;
- les obligations administratives ainsi que les conditions de gestion, d’entretien, d’exploitation des aménagements et leur prise en charge financière pendant et à l’achèvement des travaux.

Christophe MATHEZ rappelle que la DIR-EST est propriétaire de la RN5. Ses représentants sont d'accord pour les travaux à condition que la commune s'engage par convention.

Lors de la dernière réunion du 17 avril, il a été décidé de décaler le programme 2019 sur la phase 2 et de réaliser en 2019 l'aménagement autour de l'Office du Tourisme moins soumis aux impératifs de délais et de climat que le giratoire de l'entrée Sud du village.

Les travaux pourraient débuter courant août en commençant par le parking derrière l'Office du tourisme, puis l'esplanade piétonne et enfin le parking des Sapins. Il est possible de faire la plateforme du parking du Faubourg.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande s'il est prévu un accès handicapé devant l'OT. Christophe MATHEZ répond que le Cabinet AU-DELA DU FLEUVE l'a bien intégré dans son projet.

Des contacts sont pris d'urgence avec le SIDEC pour l'éclairage public et l'électricité.

Alain DESPREZ demande si l'aménagement du parking du Faubourg est prévu. Christophe MATHEZ indique qu'en réunion une mise au point a été faite sur la rotation des skibus. L'aménagement prévoit un parking VL et 3 places pour les bus au lieu de 8. Dans le projet initial, il y avait plus de voitures garées sur la partie supérieure. Il s'agira d'un aménagement qualitatif.

M. le Maire rappelle qu'il faut absolument commencer ces travaux cette année pour ne pas perdre la subvention de 725 000 € au titre de la DETR.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat représenté par la DIR EST.

## **6 – Construction du CIS et des services techniques : déclaration de sous-traitance de l'entreprise SJE agence COLAS Est au profit de DI LENA sur le lot 02 – Terrassement – VRD – ESPACES VERTS**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé, par délibération du 25 octobre 2018, à signer un marché avec le groupement l'entreprise SJE agence COLAS Est pour un montant total de 455 877.15 € HT (547 052.58 € TTC) pour le lot n°02 – Terrassement – VRD – ESPACES VERTS.

Il présente une déclaration de sous-traitance au profit de :

- DI LENA & CO – 128, route des Buclets – 39400 MORBIER pour le Terrassement – Remblaiement – Réseaux – Réglage GNT pour un montant de 268 573.62 € HT (322 288.34 € TTC) avec paiement direct.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet acte de sous-traitance.

## **7 – Création d'un parking couvert derrière la mairie : assujettissement à la TVA**

Le parking couvert derrière la mairie sera soumis à une redevance pour stationnement et/ou de la location. il convient donc de l'assujettir à la TVA.

Christophe MATHEZ précise que le permis de construire vient d'être déposé. Les études géotechniques sont en cours. La consultation des entreprises sera lancée en temps masqué pour que les travaux débutent en juillet/août. Il souhaite que le parking soit hors d'eau avant l'hiver. La partie supérieure sera fermée cet hiver. Les riverains ont été consultés sur le projet.

M. le Maire indique qu'il a décidé de montrer ce projet à la population en réalisant un panneau 3D.

Arrivée de Frédéric BOURLAND à 19h00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'assujettir la construction du bâtiment du parking couvert situé derrière la mairie à la T.V.A.

## **8 – Installation de caméras de vidéosurveillance dans le village : demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)**

En 2017, les élus de la commune des Rousses ont lancé un projet de mise en place d'un nouveau système de vidéosurveillance.

Une ancienne tentative avait été faite par le passé (un dossier d'autorisation avait même été obtenu auprès de la préfecture le 6 septembre 2011), mais le système ne s'est pas révélé performant, voir même inutilisable pour cause de non-respect de la réglementation en matière d'usage des fréquences. Ce système a donc très rapidement été arrêté.

Pour ce nouveau système, la volonté des élus est de mettre en place un système performant et aux normes. Par conséquent, la première phase de ce projet a été faite en association avec la gendarmerie, via son représentant le gendarme Malaizé, qui a réalisé un audit durant l'année 2017. Le 21 novembre 2017, le rapport du gendarme Malaizé nous a été transmis. C'est sur cette base qu'une étude avec une consultation de différents prestataires a été conduite.

Cette volonté de mettre en place un nouveau système de vidéosurveillance s'est faite de plus en plus pressante sur le village des Rousses car les incidents et autres incivilités se multiplient. Nous avons pu recenser des dégradations et des infractions sur nos bâtiments (portes fracturées, saccage de la salle de tir sportif, etc), des Tags (également sur la voie publique et les panneaux de signalisation), des problèmes d'insécurité (principalement en fin de semaine) avec les différents bars du village (tapage nocturne, bagarres et même dernièrement agression à l'arme blanche).

La mairie a même eu des demandes de citoyens pour accélérer la mise en place du système de vidéosurveillance.

Les élus de la commune ont déterminé, d'après les recommandations de l'audit, un zonage du projet afin de permettre sa réalisation au fil des années. Deux zones prioritaires ont été identifiées :

- Zone 1 – Gymnase
- Zone 2 – Centre-ville / Office du tourisme / Centre sportif

**La zone 1** a été réalisée en 2018 pour un coût de 26 394'00 € HT avec l'installation de 7 caméras à la fois sur et dans le bâtiment du gymnase. Le système de transmission du signal par un Wifi Direct en utilisant le clocher de notre église comme relais (point le plus haut reliant toutes les zones) a été mis en place. Le gymnase est donc connecté via ce relais à la mairie (et à son central de vidéosurveillance).

L'ensemble de cette installation est parfaitement fonctionnel et nous avons désormais l'autorisation du Préfet pour rendre exploitable les images.

**La zone 2**, encore à l'étude, est estimée à 25 000.00 € HT. L'objectif des élus étant de mettre en service les premières caméras avant l'été (les travaux débiteront dès que les conditions météo le permettront).

Cette zone de grande taille présente une contrainte supplémentaire car il ne sera pas possible de mettre en place toutes les caméras en une seule fois (pour des raisons budgétaires). Un phasage de la zone sera donc fait sur plusieurs années.

L'importance de cette zone et le nombre d'éléments à couvrir devraient obliger à la mise en place d'un nombre conséquent de caméras (entre 20 et 30 unités à terme). Le nombre d'années nécessaires à leur déploiement dépendra aussi des difficultés de mise en place des caméras (transmission du signal, support d'installation, génie civil éventuel, etc).

Enfin, le développement de la vidéo protection de cette zone évoluera également en fonction des divers projets d'urbanisme (réaménagement de la traversée du village et de la RN5 par exemple qui aura un impact sur les environs de l'Office du Tourisme). Ces différentes contraintes nous obligent donc à faire des études au cas par cas pour chaque phase de réalisation de la zone n°2, à chaque fois qu'une nouvelle installation de caméras sera possible financièrement.

Des panneaux d'information seront aussi mis en place aux entrées de village et sur nos bâtiments équipés de caméras.

Le système de vidéoprotection sera aussi complété par des caméras mobiles qui pourront ponctuellement couvrir une zone en dehors des secteurs surveillés (exemple : installation d'une fête foraine, manifestation événementielle, etc...). L'utilisation de ce système de caméras mobile (en complément du système fixe) nous impose donc la mise en place de zones de vidéosurveillance, plutôt que d'une demande simple d'autorisation de mise en place de caméras fixes.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'ETAT au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Annie GENRE se demande s'il est nécessaire d'en mettre autant.

Christophe MATHEZ répond que certains sites nécessitent de nombreuses caméras. On pourra verbaliser le lendemain des voitures qui se sont garées sur les trottoirs la nuit ou les personnes qui mettent des déchets à côté des molocks.

Jean-Sébastien LACROIX est intéressé pour que la SOGESTAR paie une caméra pour le commando games. Cette demande sera transmise à notre prestataire.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour la zone 2.

## **9 – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour le coupon avantage bibliothèque pour les détenteurs de la carte Avantages Jeunes**

Dans le cadre de l'initiative culturelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté dont le but est de favoriser la lecture auprès des bénéficiaires de la carte Avantages Jeunes, il est proposé à la commune des Rousses, pour la médiathèque, l'insertion d'un coupon Avantage Bibliothèque dans la carte Avantages Jeunes. Ce coupon Avantage Bibliothèque propose un abonnement gratuit d'un an en bibliothèque et est offert par la Région Bourgogne Franche-Comté. En effet, celle-ci rembourse les montants à la commune, à raison de 5 € par coupon.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement le 30/08/2018 pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019 et propose de renouveler ce partenariat pour la période 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale pour les détenteurs de la carte « avantage jeunes » et autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté coupon Avantage Bibliothèque.

## **10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

## **11 – Questions et informations diverses**

### - Point sur le projet de fusion des intercommunalités du Haut-Jura

Sébastien BENOIT-GUYOD attend de voir si la spécificité de la station sera prise en compte dans l'étude. M. le Maire a noté avec plaisir que le conseil des Rousses était fortement représenté à la dernière réunion.

Elisabeth BOUTERAON indique qu'on peut donner des compétences à cette grande communauté de communes, mais il peut y avoir des exceptions et à l'opposé, décider qu'elle ne va pas prendre telle compétence mais à tel endroit assumer cette compétence.

Christophe MATHEZ est inquiet sur le transfert de la compétence assainissement. M. le Maire répond que cela ne changera rien dans la gestion. Alain DESPREZ espère que le syndicat mixte du Haut Jura ne va pas surseoir à statuer les travaux prévus à « la gouille à l'ours » car on est sur le point d'aboutir. Marcel PROST indique que la compétence ne dépend pas du syndicat mais des communes et jusqu'à présent les communes la conservent jusqu'en 2026. M. le Maire rappelle que la loi oblige les communautés de

communes à prendre la compétence « eau et assainissement » en 2026. Jean-Sébastien LACROIX ajoute qu'aujourd'hui il n'y a pas d'intérêt à ce que le syndicat perde sa compétence. M. le Maire indique que le syndicat mixte du Haut-Jura a intégré dans son budget les travaux des Rousses.

Alain DESPREZ se demande quel est l'intérêt pour la commune d'entrer dans une collectivité à la carte. Christophe MATHEZ lui a l'impression que la fusion aura lieu et tout va se faire sans les élus car tout est optionnel.

Alain DESPREZ indique que la plupart des gens se plaignent que les décisions sont prises trop loin des réalités de terrain. Or, on fait le contraire car on envoie le centre de décision ailleurs où on n'aura que 5 représentants.

Elisabeth BOUTERAON pense que cette fusion de communautés de communes est conforme au projet politique depuis 40 ans : l'Etat se déresponsabilise de tout.

Christophe MATHEZ pense qu'on ne fera pas d'économie car tous les postes sont conservés.

Jean-Sébastien LACROIX indique que les collectivités qui ont de gros projets auront plus de facilités à les sortir si elles sont regroupées.

M. le Maire pense que les réticences sont plus sur d'autres communes que chez nous.

Christophe MATHEZ demande ce que l'on risque si on n'y va pas. Frédéric BOURLAND répond qu'on va perdre des subventions.

Véronique GANGNERY indique que dans les 4 sièges pour les Rousses, c'est la population résidentielle qui est prise en compte et non la population DGF.

Sébastien BENOIT-GUYOD précise que les citoyens ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas informés et pourquoi cela se fait si vite. Ils ne voient pas l'intérêt de cette fusion.

Christophe MATHEZ ne pense pas qu'on aura plus d'argent, c'est un leurre.

Annie GENRE a compris que sur les 4 communes de la station, si 3 votent contre, la fusion ne se fait pas. Christophe MATHEZ ajoute qu'il y a aussi une règle de représentation, c'est assez flou. M. le Maire répond que si demain le préfet prend un périmètre d'une future intercommunalité et que la commune des Rousses ne veut pas y aller, elle sera annexée à une communauté de communes d'office car c'est Saint Claude qui a le plus de poids.

Frédéric BOURLAND pense qu'on ne gagne rien en termes de rapidité de décision ou financièrement.

Nicolas CLERC pense qu'il faut attendre de voir comment va évoluer la politique nationale.

Marcel PROST ajoute qu'un sujet n'est pas évoqué, c'est la fusion des communes.

Alain DESPREZ pense aux difficultés de structures. Il suppose que les questions environnementales ne sont pas prêtes d'être prises en compte.

Marcel PROST demande ce qu'exprime la ville de St Claude. M. le Maire de Saint-Claude a peur de sa fiscalité, car les bases sont basses et les taux élevés.

Alain DESPREZ craint les clivages politiques. Elisabeth BOUTERAON pense que ce sera ingérable pour le personnel.

Annie GENRE demande si la population sera informée avant le mois de juin. Marcel PROST pense que celui qui veut être informé, peut participer aux réunions du conseil municipal ou de la communauté de communes. M. le Maire ajoute que celui qui s'intéresse à la vie locale, sait ce qui se passe : nous sommes en démocratie représentative.

M. le Maire indique qu'il n'arrive pas à voir où est la plus-value pour la station des Rousses de rentrer dans cette grande communauté de communes et il y a un côté fiscal important car certaines compétences de certaines communautés de communes vont revenir aux communes (avec argent et remboursement des prêts). Il faut aussi être vigilant sur les répercussions d'un vote négatif.

- Elections Européennes du 26 mai : M. le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le tableau de présence pour la tenue du bureau de vote.

- Visite de l'ouvrage de régulation du débit de l'Orbe à la Planche Paget : Alain DESPREZ rappelle que le niveau du lac des Rousses est contrôlé par un ouvrage et une convention franco-suisse signée en 2011 entre le Syndicat des Eaux, la commune et 3 syndicats des communes suisses, qui définit les conditions d'intervention. La vanne est réglée pour un certain débit. A certaines périodes où le niveau du lac est inférieur à la surverse, les députés suisses ont demandé en 2016 d'étudier la possibilité d'un réhaussement du niveau du lac des Rousses pour que le lac soit plus souvent rempli. Le Parc Naturel Régional qui a la compétence, a répondu et cette question reviendra à la commune. Il propose de faire une réunion courant mai avec le PNR sur le site pour expliquer les conséquences de ce réhaussement.

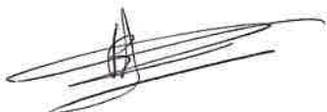
- Convention de RAMSAR pour la défense des zones humides : Alain DESPREZ informe le conseil municipal que le Parc Naturel Régional travaille sur un périmètre du Haut Doubs et Haut Jura pour le labelliser dans ce cadre. Pierre DURLET du PNR viendra présenter ce dispositif au prochain conseil

- Journée de l'environnement : samedi 27 avril 2019 à 9h

M. le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur la démarche nationale de solidarité pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Prochaine séance du conseil municipal le **mardi 21 mai 2019 à 18h30.**

Séance levée à 20h10  
Le Secrétaire de séance,



Robert BONNEFOY



Le Maire,



Bernard MAMET